

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2020

23 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. ROUX, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. PAULINE, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, M. LIOUVILLE, Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), M. IGEL (procuration à M. ROUX), Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), M. HOUILLON (procuration à M. MAESTRI), M. FLONER (procuration à M. NOWICKI).

ETAIT ABSENT – non excusé : M. ROSINI

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme SCHMITT, Mme BASTIEN, M. GODFRIN.

Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2020

Mme Lucie GUENIER-DELAFFON est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente qui n'appelle aucune observation de la part des membres ayant assisté à la réunion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - Avance sur subvention d'équilibre au CCAS

Rapporteur : Mme CASCIOLA

M. HORY : Je tiens à préciser que la première séance du conseil municipal d'une année permet, par certaines décisions budgétaires, de faire en sorte que la ville puisse continuer à fonctionner pendant le premier trimestre, en attendant le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget. Les décisions que nous allons prendre permettront à la ville de fonctionner jusqu'à fin mars, en laissant bien sûr la possibilité à la municipalité sortie des urnes en mars de voter son propre budget.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS en début d'exercice et notamment aux besoins en salaires, le Maire expose qu'il est nécessaire d'accorder au CCAS une avance sur la subvention d'équilibre qui lui sera versée pour l'exercice 2020. Une provision correspondant aux dépenses du 1^{er} trimestre de l'année, c'est-à-dire 3/12 de la subvention accordée l'année passée, est nécessaire, soit 72 500 €.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2020 d'un montant de 72 500 € pour le CCAS.

1.2 - Avance sur subvention au centre socioculturel Gilbert Jansem 2020

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, le centre socioculturel Gilbert Jansem sollicite une avance sur subvention d'un montant de 40 000 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2020 d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement du centre socioculturel Gilbert Jansem.

1.3 - Avance sur subvention à MARLY MANAGEMENT EVENTS 2020

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E.) sollicite une avance sur subvention de 20.000,00 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte de subvention pour l'année 2020 d'un montant de 20.000,00 € pour l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E).

1.4 - Vote par anticipation de crédits d'investissement 2020

Rapporteur : Mme CASCIOLA

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2019 s'élevaient à 3 297 226,70 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 824 306,67 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2020.

Considérant qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2020 pour un montant total de 67 145 € pour les opérations suivantes :

Réhabilitation terrain de tennis en schiste + grillage	17 350 €
Maîtrise d'œuvre des bâtiments HB 75 77	12 870 €
Changement de l'infrastructure informatique de la Halte-Garderie	8 700 €
Création d'une fenêtre bureau d'accueil au CSC	3 000 €
Changement de têtes de lampes en LED	5 000 €
Réaménagement Frescaty/XI ^{ème} d'aviation – Projet concret pour apprentissage	5 800 €
Arrosage automatique du NEC en externalisation	5 600 €
Acquisition matériel espaces verts :	
Taille haies x2	1 340 €
Tronçonneuse	445 €
Motobineuse	750 €
Débroussailleuses thermiques x3	2 630 €
Tarière	3 660 €

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

DEBATS :

M. NOWICKI : Oui, Monsieur le Maire, vous disiez en préambule que la prochaine municipalité qui sera en place pourra organiser un débat d'orientation budgétaire d'une part, et d'autre part voter un budget. Je veux dire, c'est systématique à Marly, que le débat, ainsi que le budget n'ont pas lieu à N-1 c'est-à-dire en fin d'année, mais généralement au mois de février, au mois de mars. D'autres collectivités sont plus réactives. Je prends la ville centre qui est Metz où le débat d'orientation budgétaire a été voté le 28 novembre et le budget juste avant Noël. Metz Métropole, le DOB s'est fait juste avant les fêtes de Noël, et dans quelques jours nous allons voter le budget. Si vous aviez fait de même depuis des années à Marly, on aurait une vision plus claire du budget et cela éviterait de voter par anticipation certains crédits d'investissement. Pourquoi un tel retard à Marly ? Et pourquoi notamment ce manque de clarté ? Ce manque de clarté, on le retrouve, dans les chiffres, dans le retard, mais aussi dans les comptes que vous me refusez, que vous refusez à l'opposition, que vous refusez aux Marliens, de donner depuis des années. Pourquoi cacher ces chiffres ? Ça ne fait qu'amplifier les soupçons que j'ai, et je ne suis pas le seul, envers des dépenses. Alors moi, je vous soupçonne clairement, je l'ai déjà indiqué, mais là, je vais vous le dire sans aucune ambiguïté, de nous cacher des chiffres. De cacher certains comptes. Et d'utiliser des fonds, qui sont nos fonds, nos impôts, des fonds publics de façon malveillante. Et j'ai des raisons claires d'affirmer cela. Donc c'est une des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce point-là.

M. HORY : Je regarde avec attention le quotidien local parce que nous sommes en « municipales » dans toutes les communes de France. Souvent quand il y a une opposition qui ne sait pas critiquer les gestions, ou qui ne peut pas critiquer, ou qui n'a pas de matière à critiquer la gestion d'une municipalité, on parle de malversation, de magouille, c'est habituel. C'est habituel chez vous Monsieur

NOWICKI parce que vous êtes toujours dans votre rôle, comme Anne Roumanoff dans Radio Bistrot : « on ne nous dit pas tout ». Mais elle est meilleure que vous. Je vais vous donner quelques éléments. Les grandes collectivités, Metz, la Métropole, le Conseil Régional votent leur budget avant fin décembre, donc forcément leur débat d'orientation budgétaire avant, et ce depuis des années. Je prends à témoin mon collègue au Conseil Régional, Monsieur LIOUVILLE. Pour la Métropole, le Président BOHL et moi-même, puisque je suis vice-président chargé des finances, avons décidé de passer un DOB et un budget parce que ce sera plus compliqué avec la Métropole qui se compose de 44 communes, 44 élections. Des maires qui vont arrêter, cela va changer. La Métropole aura un autre visage, il y avait urgence pour notre Métropole et pour qu'elle puisse fonctionner, de passer le DOB et le budget bien avant les élections. Pour ma part, je procède comme cela a toujours existé à MARLY, depuis Raymond Joly, Gilbert Jansem, Jean-Claude Lebreton. En 2008, j'étais dans l'opposition. Jean-Claude Lebreton a expliqué au dernier conseil municipal qu'il ne présenterait pas le budget parce qu'il laissait la prochaine municipalité décider de ce qu'il y avait à faire. J'ose croire que cela ne posera aucun souci. Pour vous rassurer, sachez que nous travaillons avec les services et dès lors que notre équipe aura été élue dès le 15 mars, bien évidemment nous pourrons prévoir le futur budget puisqu'il est déjà en préparation. Si d'aventure ce n'était pas le cas, et bien nous laisserons les nouveaux responsables s'en occuper. Continuez à vouloir essayer de lever une polémique chaque jour sur chaque chose, c'est la politique de comptoir de café. J'ai bien entendu que vous ne voterez pas positivement. Mais nous, nous souhaitons que nos collaborateurs puissent travailler et notamment les espaces verts, pendant ce premier trimestre. Vous parlez de débat. C'est l'occasion d'en parler. J'ai souhaité un débat entre tous les candidats aux municipales. Ce mot a été évoqué par votre tête de liste Madame EVRARD et donc je me permets de l'évoquer. C'est l'occasion pour que les Marliens puissent connaître les propositions que je vais porter, que je porte en mon nom mais également au nom de Frédéric ROSE, l'autre candidat. J'ai souhaité faire un débat. Frédéric ROSE a souhaité faire un débat. Il paraît que vous, peut-être aussi, vous êtes d'accord pour un débat mais il y a des modalités pratiques qui achoppent. Frédéric ROSE, le candidat écologique et qui porte des valeurs de gauche, et moi-même souhaitons le faire au NEC début février. On a bien noté que cela n'avait pas votre agrément. Nous faisons une avancée, je porte cette parole avec Frédéric ROSE, nous vous proposons un débat le 5 mars, au centre socioculturel Gilbert Jansem. Répondez-nous vite. Il y aura de toute façon débat avec Frédéric ROSE, pour que les Marliens puissent avoir tous les éléments des propositions. C'est une grosse concession, à la fois de lui-même parce qu'il n'avait pas prévu de le faire à cette date, pour ma part j'étais libre à toutes les dates possibles, février ou mars, cela ne me pose aucun souci. Maintenant que tout le monde le sait, nous attendons Frédéric ROSE et moi-même votre accord pour un débat le 5 mars, c'est-à-dire après la clôture des listes. Toutes les listes seront présentées. La salle des fêtes est déjà réservée. Déjà deux candidats sur trois sont d'accord pour le lieu et le débat. Reste le troisième.

M. NOWICKI : Ecoutez, merci de me donner une parole. Je crois que c'est dans le règlement intérieur où on peut intervenir deux fois sur un point. Alors vous dites que les comptes ne posent pas de problème. Pourquoi vous refusez depuis des années de nous donner certains comptes ?

M. HORY : Mais vous avez tout. Sauf que vous ne savez pas lire les comptes budgétaires. C'est peut-être votre problématique.

M. NOWICKI : Non Monsieur le Maire, je ne sais pas tout.

M. HORY : On revient dans radio bistrot je crois.

M. NOWICKI : Non, je ne sais pas tout. Quand je vois certaines dépenses, vous le savez très bien, des dépenses qui posent problème.

M. HORY : Donnez un exemple.

M. NOWICKI : Un exemple, on n'est pas là pour faire un débat. La formation que vous avez faite au golf avec des élus et des sympathisants.

M. HORY : Cela, c'est vous qui le dites.

M. NOWICKI : C'est pas moi qui le dis. Il y a une procédure.

M. HORY : Ce sont des gens déloyaux qui le disent. On verra cher Monsieur. Vous voyez que vous commencez à vous vautrer dans le caniveau. Continuez.

M. NOWICKI : Non pas du tout. Vous voulez un exemple, mais voilà, clairement. Il y a d'autres documents que je vous ai demandés. C'est la vente de foncier par exemple où un bien était vendu

pour une crèche. Un compromis de vente a été signé à 175 000 €. Quand on regarde sur l'estimation des Domaines quelques mois plus tard on a une autre estimation à 160 000 €, et quelques mois après on a une autre estimation à 130 000 € et on voit quelqu'un qui est propriétaire qui est autour de cette table.

M. HORY : Vous visez qui Monsieur NOWICKI ? Dites le nom ?

M. NOWICKI : C'est totalement transparent, bin la personne, elle le sait. Je veux dire, bin vous savez très bien qui sait.

M. HORY : Vous ne voulez pas.

M. NOWICKI : Je ne suis pas là pour dénoncer, on n'est pas là pour faire le débat.

Mme CASCIOLA : Vous reprochez mon acquisition, parce que mon acquisition ne s'est pas faite à la ville mais à un particulier. Donc j'aimerais bien expliquer.

M. HORY : Je vais expliquer mais je sais que certains ne l'entendront pas. Dans un premier temps, nous avons une offre d'achat d'une crèche et nous avons fixé le prix en dehors du prix des Domaines, largement au-dessus du prix des Domaines parce que c'était l'entreprise Chaperon Rouge qui souhaitait acheter les immeubles. Finalement elle s'est désistée. Nous avons organisé un achat public en demandant cette fois-ci le prix des Domaines, il est le prix de base, indiqué dans la vente au plus offrant. Il y a eu deux acquéreurs, des personnes extérieures à Marly, qui ont proposé un prix et un marchand de biens a acheté le bâtiment « à la bougie ». Ensuite il l'a vendu à une citoyenne de Marly, en faisant d'ailleurs une belle plus-value. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez. J'ai bien compris que vous voulez être au niveau du caniveau, continuez, vautre vous dans cette histoire. Cher Monsieur, je crois que nous allons couper court. Nous aurons l'occasion de savoir si le 5 mars, vous êtes de ce débat ou vous n'y êtes pas. Il faudra répondre rapidement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 6 contre (M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. FLONER, M. SURGA, Mme EVRARD, Mme GAUROIS), **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2020 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2313	412	118	Tennis	17 350,00
2313	020	215	Bâtiment ST - HB 75-77	12 870,00
2183	64	171	Equipement informatique	8 700,00
2313	33	77	Centre socioculturel	3 000,00
2315	814	31	Eclairage public	5 000,00
2315	823	94	Aménagement espaces verts	11 400,00
21578	823	94	Aménagement espaces verts	8 825,00
			TOTAL	67 145,00

2 - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORT

2.1 - Avance sur subvention au Sporting Club de football de Marly 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Sporting Club de Marly » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 7 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2020, le solde sera octroyé au Sporting Club.

M. NOWICKI : Est-ce que je peux répondre sur le débat ou vous me censurez ? C'est une question. Si vous ne voulez pas que je réponde hein, je ne vais pas insister hein ! Ecoutez, Monsieur le Maire attend une réponse de ma part, c'est vous qui avez commencé à parler du débat. Comme je vous ai indiqué que je souhaitais bien sûr deux débats avant le premier tour, voire avant le deuxième s'il y en

a un, bien sûr. Je souhaitais un débat non pas politique comme vous me l'avez proposé mais un débat sur des valeurs, sur l'avenir de Marly, sur des projets. Alors pourquoi cette date début mars, avant le premier tour, pour que chaque citoyen, chaque Marlien puisse voir le programme de chacun. Et après, on pourra débattre ensemble. Et pourquoi, aussi, au mois de mars ? La clôture des listes se fait le 27. Aujourd'hui effectivement trois candidats se sont proposés de mettre en place des listes pour les municipales. Il peut y avoir un quatrième, un cinquième candidat ou voire un désistement. On n'est pas à l'abri. Alors pourquoi cette date-là ! Et dans une certaine clarté, je vous demandais aussi des chiffres pour qu'on... aujourd'hui vous avez vu, on a commencé à débattre sur certains points, notamment concernant ce local et je vous demandais l'estimation des Domaines. Ca évitera un débat stérile début mars. Donc c'est pour ça que je vous demandais ces documents. D'autres documents aussi pour éviter effectivement ce débat stérile autour de certains chiffres, tout simplement Monsieur le Maire.

M. HORY : Vous venez au débat ou vous ne venez pas au débat le 5 mars ?

M. NOWICKI : Vous avez la réponse. Vous me donnerez les chiffres ou vous ne me les donnerez pas ?

M. HORY : Il y aura débat le 5 mars, nous verrons s'il y a deux ou trois candidats. En tout cas, il y en aura deux. C'est certain.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2020 d'un montant de 7 000 € au Sporting Club de football de Marly.

2.2 - Avance sur subvention à l'association Les Archers de Marly – Pournoy la Chétive 2020 **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Les Archers de Marly – Pournoy La Chétive » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 2 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2020, le solde sera octroyé à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2020 d'un montant de 2 000 € à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

3 - AFFAIRES DE PERSONNEL **Création et suppression de poste** **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs comme ci-dessous suite à la réussite du concours d'ATSEM :

FILIERES	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTES A CREER		Date d'effet
	Nb	Grades	Nb	Grades	
TECHNIQUE	1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles non titulaire TNC (80%)	1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles titulaire TNC (27h45/35)	01/02/2020

Vu l'avis du comité technique du 6 janvier 2020,

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de **MODIFIER** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

4 - MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2019

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Lors de sa séance du 15 avril 2014, le conseil municipal a donné délégation permanente au Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Afin de rendre compte de l'exercice de la délégation permanente du Maire en matière de marchés publics, la liste des marchés conclus par le Maire entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2019 est présentée aux membres du conseil.

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

VU l'Article L. 2122-22 du CGCT,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de cette information.

5 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Pris avis de la commission permanente,

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

26-2019	Marché 2016-38 - Assurance automobile – Avenant 1	11/12/2019	MP
----------------	---	------------	----

6 – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

M. HORY : Je souhaite vous donner quelques informations.

- Vous aurez noté qu'il y aura un débat le 5 mars.
- J'ai accueilli ce matin la Secrétaire d'Etat Madame Sibeth NDIAYE, dans les locaux du Secours Populaire sur le Plateau de Frescaty à Marly, avec mon amie Marie-Françoise THULL, Présidente du Secours Populaire, le Président de la Métropole Jean-Luc BOHL, puisque la Métropole nous aide sur ce plateau pour accueillir des associations ou des entreprises solidaires. C'est toujours un plaisir de recevoir des responsables gouvernementaux.
- Vous avez sûrement lu dans la Presse que le Président ROTTNER est venu au Lycée André Citroën de Marly à Frescaty, pour lancer les travaux de l'unité de maintenance d'automobile, pour les véhicules hybrides et électriques. Cela représente 800 000 euros d'investissements de la Région dans notre lycée pour une industrie d'avenir.
- Je voudrais m'adresser aux élus qui ont travaillé tout ce mandat, qui se sont investis, quel que soit leur bord, même si quelques fois certains sont bien rudes et bien injustes, c'est la démocratie. Je voudrais vous saluer toutes et tous et vous remercier d'avoir œuvré, de vous être engagés pour Marly. Je sais que ce n'est pas toujours facile, parce que votre vie professionnelle, votre vie personnelle, votre vie familiale font que l'engagement municipal, même s'il doit être bénévole, est un engagement fort qui demande des sacrifices. Je sais que certaines et certains d'entre vous sont en train de vivre leur dernier conseil. Soit parce qu'ils ont décidé de ne pas se représenter, mais je leur laisserai le choix de le dire dans les semaines à venir, soit parce qu'ils ne seront peut-être pas réélus lors du mois de mars. Je voudrais juste vous dire toute ma sympathie et toute mon estime pour votre investissement personnel. A ce propos, je voudrais saluer l'un d'entre nous, parce que nous savons qu'il ne sera pas conseiller municipal la prochaine fois, c'est Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE. Il sera candidat, très probablement. S'il l'est, en tout cas, à une place honorifique qu'il mérite, sur une liste certes d'opposition, mais je voudrais saluer tout son engagement au conseil municipal depuis 1995. C'est une belle période d'investissement. Nous avons été souvent « pas d'accord » mais finalement « aussi souvent d'accord ». Je me réjouis de continuer à vous retrouver après mars, puisque nous siégeons tous les deux au Conseil Régional, mais déjà votre investissement et votre engagement au sein du conseil municipal méritent tous les applaudissements. Pour vous saluer et vous remercier, je vous remets une médaille de la Ville. Merci pour votre action pour les Marliennes et les Marliens. Nous avons passé un moment d'émotion très fort, en tout cas pour moi. Nous allons continuer pour les jours à venir à avoir d'autres émotions. Je vous invite Marliennes et Marliens à participer au débat démocratique. Sachez que c'est avec un grand enthousiasme que j'aurai à vous retrouver comme je le fais d'habitude depuis plusieurs années dans les rues, dans les réunions, dans les assemblées générales, vous me retrouverez toujours aussi serein et aussi enthousiaste pour être à vos côtés. A bientôt, prochain conseil municipal en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY